

**Procès-verbal du conseil municipal
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le treizième jour du mois de juillet deux mille quinze à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est absent : le maire Gérald Allaire

formant quorum sous la présidence du maire suppléant Christian Plante. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations. Il y a 20 personnes dans l'assistance.

Précédant l'ouverture de la séance Madame Mélanie Léveillé-Desjardins, sergente Directrice de poste (intérimaire) MRC Memphrémagog s'est présentée à l'assistance et a répondu aux questions du public.

2015.07.413 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.414 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 8 JUIN ET DU 15 JUIN 2015.*
4. *1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION*
5. *CORRESPONDANCE*
6. *ADMINISTRATION*
 - 6.1 *Gestion du personnel*
 - 6.2 *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Comptes payés*
 - 6.2.2 *Comptes à payer*
 - 6.2.3 *Adoption des charges salariales*
 - 6.3 *Rapport des services municipaux*
 - 6.3.1 *Officier municipal*
 - 6.3.2 *Inspecteur forestier*
7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*
 - 7.1 *Avis de motion avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure d'un règlement no. 233-2015 modifiant le règlement 231-2015 décrétant une dépense de 1 250 000\$ pour l'exécution de travaux consistant à la réfection des infrastructures de rue sur le territoire et décrétant un emprunt de 1 130 900\$.*

8. *VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS*

Aucun sujet requérant une résolution

9. *HYGIÈNE DU MILIEU*

9.1 *Eau*

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 *Matières résiduelles*

Aucun sujet requérant une résolution

10. *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*

10.1 *Recommandations du CCU*

10.1.1 *Dossier no. 1: Matricule 9320-32-9223, lot 2 238 921, 1581, rue Allen, zone RUR-6, PIIA - Corridor visuel d'intérêt supérieur. Demande de modification de la couleur de la remise pour le projet autorisé par la résolution no 2015.05.371.*

10.1.2 *Dossier no. 2 Matricule 9020-25-6791, lot 2 238 348, 627, ch. Des Carrières, zone M-4, PIIA – Noyau villageois. Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 20 pieds dans la cour arrière.*

10.1.3 *Dossier no. 3 Matricule 8920-79-5776, lot 4 940 778, ch. des Érables, zone M-6, PIIA – Noyau villageois. Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale d'environ 143.5 mètres carrés avec garage attaché d'environ 71.5 mètres carrés.*

10.1.4 *Avis d'infraction à envoyer au 9320-20-9650 sur l'avenue Des Archers pour un bâtiment vétuste et dangereux : (Infraction au règlement 2007-142 art.3.25).*

10.1.5 *Avis d'infraction à envoyer au 9320-22-6798 sur l'avenue Allen pour un bâtiment vétuste et dangereux : (Infraction au règlement 2007-142 art.3.25).*

10.1.6 *Matricule 8923-81-2758, lot 4 931 734 et Matricule 8923-91-9838, lot 4 931 735, Zone RUR-2, rue Aline - Projet lotissement avec nouvelle rue.*

10.2 *Recommandations du comité toponymie*

Aucun sujet requérant une résolution

11. *SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE*

Aucun sujet requérant une résolution

12. *CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE*

12.1 *Demande de contribution, pour l'achat de matériel et autres, pour l'activité « Vie Active » qui se déroule à la municipalité dans salle communautaire pour les citoyens (250 \$).*

13. *DIVERS*

Aucun sujet requérant une résolution

14. *2^e PÉRIODE DE QUESTION*

15. *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.415 3. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 8 JUIN ET DU 15 JUIN 2015

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

6.2 Trésorerie

2015.07.416 6.2.1 COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 12 306.83 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 13 juillet 2015, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2015-07-13-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.417 6.2.2 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 164 810.44 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 13 juillet 2015, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2015-07-13-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Denis Garneau vote contre les comptes à payer,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.418 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

QUE le conseil entérine les charges salariales totalisant 20 108.87 \$ présentées le 13 juillet 2015, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2015-07-13-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal

Dépôt du rapport mensuel du mois de juin 2015 et cumulatif 2015 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre.

6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier

Dépôt du rapport mensuel du mois de juin 2015 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2015.07.419 Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Barrette avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure d'un règlement # 233-2015 modifiant le règlement # 231-2015 décrétant une dépense de 1 250 000\$ pour l'exécution de travaux consistant à la réfection des infrastructures de rue sur le territoire et décrétant un emprunt de 1 130 900\$.

Monsieur le conseiller Denis Garneau vote contre l'avis de motion,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

Aucun sujet requérant une résolution

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

2015.07.420 **10.1.1 Dossier no. 1 :** Matricule 9320-32-9223, lot 2 238 921, 1581, rue Allen, zone RUR-6, PIIA - Corridor visuel d'intérêt supérieur. Demande de modification de la couleur de la remise pour le projet autorisé par la résolution no 2015.05.371.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une remise autorisé par la résolution no 2015.05.371;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'émission du permis le propriétaire demande la possibilité de modifier la couleur de son revêtement extérieur, devait être blanc et nouvelle demande en brun;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs de la résidence sont blanc et brun;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, discussions et échanges sur le sujet les membres du comité considèrent que la demande de changement de couleur de blanc à brun n'aura pas d'impact négatif au niveau visuel;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU15-06-823 et accepte la demande de modification de la couleur pour la remise de blanc à brun si c'est le même brun que la résidence pour le matricule 9320-32-9223, lot 2 238 921, 1581, rue Allen, zone RUR-6, PIIA- Corridor visuel d'intérêt supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.421 **10.1.2 Dossier no. 2** Matricule 9020-25-6791, lot 2 238 348, 627, ch. Des Carrières, zone M-4, PIIA – Noyau villageois. Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 20 pieds dans la cour arrière.

CONSIDÉRANT la demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 20 pieds;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été remis à l'officier municipal et présentés aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, discussions et échanges sur le sujet les membres du comité considèrent que le projet de construction respecte les critères du PIIA du noyau villageois et s'harmonise avec les autres bâtiments sur le terrain;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU15-06-824 et accepte la demande de construction d'une remise de 12 pieds par 20 pieds avec un revêtement de toiture en acier prépeint de couleur rouge, le revêtement extérieur en clin de bois 6 pouces de largeur joint à gorge et porte de même couleur que la résidence au matricule 9020-25-6791, lot 2 238 348, 627, ch. Des Carrières, zone M-4, PIIA – noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.422 **10.1.3 Dossier no. 3 Matricule 8920-79-5776, lot 4 940 778, ch. des Érables, zone M-6, PIIA – Noyau villageois. Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale d'environ 143.5 mètres carrés avec garage attaché d'environ 71.5 mètres carrés**

CONSIDÉRANT la demande de validation architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale d'environ 143.5 mètres carrés avec garage attaché d'environ 71.5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été remis à l'officier municipal et présentés aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet dans son ensemble ne semble pas avoir de non-conformité;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera en revêtement de pin posé horizontal de 6 pouces de largeur avec joint en "V" de couleur brun clair et la toiture recouverte d'acier prépeint de couleur brun foncé;

CONSIDÉRANT QUE les portes, fenêtres seront de couleur blanche et soffite, fascia et moulures autour des ouvertures seront brun foncé;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, discussions et échanges sur le sujet les membres du comité considèrent que le projet de construction respecte les critères du PIIA du noyau villageois et s'harmonise avec le milieu environnant;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU15-06-825 CCU et accepte la construction de la résidence et du garage attaché d'une superficie totale d'environ 215 mètres carrés avec un revêtement extérieur de pin posé horizontal de 6 pouces de largeur avec joint en "V" de couleur brun clair et la toiture recouverte d'acier prépeint de couleur brun foncé, les portes, fenêtres seront de couleur blanche, soffite, fascia et moulures autour des ouvertures seront brun foncé au matricule 8920-79-5776, lot 4 940 778, ch. des Érables, zone M-6, PIIA – Noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.423 10.1.4 Avis d'infraction à envoyer au 9320-20-9650 sur l'avenue Des Archers pour un bâtiment vétuste et dangereux : (Infraction au règlement 2007-142 art.3.25).

CONSIDÉRANT l'inspection faite sur l'immeuble au matricule 9320-20-9650 avec le préventionniste le 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bâtiments plusieurs non-conformités et infractions aux règlements de zonage, construction et nuisances ont été identifiées;

CONSIDÉRANT QUE les non-conformités au règlement de construction nous permettent de croire que les bâtiments sont considérés comme étant vétustes et dangereux;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments peuvent mettre en danger la vie et la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE tout propriétaire de bâtiment doit assurer son entretien de manière à ce qu'il ne paraisse pas délabré ou dans un état apparent et continu d'abandon;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de toutes les parties constituantes doit offrir la solidité nécessaire pour résister aux divers éléments de la nature;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment ne respecte pas les normes au règlement 2007-142 art.3.25;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

QUE le conseil autorise l'officier municipal à envoyer un avis d'infraction au matricule 9320-20-9650 au 1530 avenue Des Archers afin de faire exécuter les travaux requis pour assurer la sécurité tel que mentionné au règlement 2007-142 art.3.25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.424 10.1.5 Avis d'infraction à envoyer au 9320-22-6798 sur l'avenue Allen pour un bâtiment vétuste et dangereux : (Infraction au règlement 2007-142 art.3.25).

CONSIDÉRANT l'inspection faite sur l'immeuble au matricule 9320-22-6798 avec le préventionniste le 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bâtiments plusieurs non-conformités et infractions aux règlements de zonage, construction et nuisances ont été identifiées;

CONSIDÉRANT QUE les non-conformités au règlement de construction nous permettent de croire que les bâtiments sont considérés comme étant vétustes et dangereux;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments peuvent mettre en danger la vie et la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE tout propriétaire de bâtiment doit assurer son entretien de manière à ce qu'il ne paraisse pas délabré ou dans un état apparent et continu d'abandon;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de toutes les parties constituantes doit offrir la solidité nécessaire pour résister aux divers éléments de la nature;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment ne respecte pas les normes au règlement 2007-142 art.3.25;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

QUE le conseil autorise l'officier municipal à envoyer un avis d'infraction au matricule 9322-22-6798 au 1596 avenue Allen afin de faire exécuter les travaux requis pour assurer la sécurité tel que mentionné au règlement 2007-142 art.3.25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.07.425 10.1.6 Matricule 8923-81-2758, lots 4 931 734 et 4 931 735, Zone RUR-2, rue projetée, projet lotissement avec nouvelle rue, validation d'un projet de lotissement pour la création de deux (2) lots avec nouvelle rue;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour deux (2) lots et une rue projetée déposé par l'arpenteur Philippe Tremblay, dossier 1075400, minute 2347;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont conformes en façade sur la rue projetée ainsi que leur superficie;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été remis à l'officier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet dans son ensemble ne semble pas avoir de non-conformité;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement et la signature de l'entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur pour la création de deux (2) lots et une longueur de rue projetée d'environ 150 mètres dans le prolongement sud de la rue Aline tel que présenté au plan projet de l'arpenteur-géomètre Philippe Tremblay, dossier 1075400, minutes 2347 au matricule 8923-81-2758, lots 4 931 734 et 4 931 735, zone RUR-2.

QUE le maire et la directrice générale soit, et ils le sont par la présente, autorisés à signer l'entente relative à ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.1 Recommandations du Comité de Toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2015.07.426 12.1 Demande de contribution, pour l'achat de matériel et autres, pour l'activité « Vie Active » qui se déroule à la municipalité dans salle communautaire pour les citoyens (250 \$).

CONSIDÉRANT la demande de contribution reçue le 8 juillet 2016 pour l'activité «Vie active» qui se déroule depuis septembre 2012 dans les locaux de la bibliothèque municipale;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE la municipalité contribue pour un montant de 250 \$ pour l'activité «Vie active» afin de leur permettre d'acheter les effets nécessaires pour l'activité (pb 02.70190.447)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. DIVERS

Aucun sujet requérant une résolution

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2015.07.427 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 20:14h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de juillet 2015.

Louisette Tremblay, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

Christian Plante
Maire suppléant

Louisette Tremblay.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

